



# Les chartes d'Aliénor

Entretien Jean-Luc Terradillos Photo Sébastien Laval

**M**arie Hivergneaux est encore une petite fille lorsqu'elle lit la biographie d'Aliénor d'Aquitaine par Régine Pernoud puis *Les Rois maudits*. Lectures qu'elle ne conseillerait plus autant aujourd'hui mais qui lui ont donné le goût de l'histoire. A l'Université de Paris XII, elle commence à étudier les chartes d'Aliénor pour son mémoire de maîtrise. Après l'Ecole normale supérieure et l'agrégation, elle va à la rencontre de Martin Aurell qui l'encourage à poursuivre dans cette voie. C'est donc au CESC de Poitiers que Marie Hivergneaux soutient son DEA sur le statut, le rôle et la condition des princesses du XII<sup>e</sup> siècle (Aquitaine, Bretagne, Normandie, Flandre, Champagne), recherches qu'elle approfondit dans son travail de thèse en cours.

**L'Actualité.** – **Que nous apprennent les chartes ?**  
**Marie Hivergneaux.** – Les chartes sont des actes juridiques qui recouvrent des domaines très divers, allant du don en faveur d'établissements religieux à la manipulation de taxes et de redevances, du règlement de litiges au rappel à l'ordre de vassaux récalcitrants. Ces actes sont cosignés par des témoins, dont le nombre et la qualité permettent, pour la période qui nous intéresse, de mesurer l'autorité du seigneur. Pendant longtemps, les historiens ont négligé ce type de documents pour l'étude des femmes parce que, selon une idée bien ancrée chez les positivistes du XIX<sup>e</sup> siècle, l'exercice du pouvoir était réservé aux hommes, le rôle des femmes se limitant a priori au domaine privé – au mieux pouvaient-elles avoir une influence occulte –

un domaine qui n'existe pas encore véritablement en tant que tel au XII<sup>e</sup> siècle. Mon objectif n'est pas de faire une histoire des femmes mais de l'histoire avec les femmes. J'essaie de comprendre comment la moitié du genre humain s'est intégrée à l'histoire de son temps, comment fonctionnait la société.

Le XII<sup>e</sup> siècle est une époque charnière. Si le statut de la femme aristocratique commence à se détériorer, de grandes dames – héritières d'une principauté par exemple – peuvent tout de même être amenées à exercer le pouvoir, notamment quand le seigneur, mari ou fils, est parti en croisade ou quand elles sont veuves.

En ce qui concerne Aliénor, les chartes permettent de porter un regard un peu différent par rapport à d'autres sources. On sait par exemple que les chroniques, rédigées le plus souvent par des clercs, sont sous-tendues par une vision stéréotypée de la femme et qu'elles colportent de nombreux préjugés et ragots à propos d'Aliénor. En étudiant les chartes, on s'appuie sur du plus concret. Pour la période Plantagenêt, cent-soixante chartes d'Aliénor ont été recensées par Nicholas Vincent, professeur à l'Université d'East Anglia, qui prépare une édition critique et nous informe généreusement de ses recherches en cours. Face aux 3 000 chartes connues d'Henri II, c'est peu mais non négligeable.

**Quand Aliénor apparaît-elle dans les chartes ?**  
 Parce que c'est une fille, elle n'est citée dans aucun document jusqu'à ce qu'elle hérite du duché d'Aquitaine en 1137. Nous connaissons 20 actes durant son mariage avec Louis VII (1137-1152),

De gauche à droite :  
 Sceaux d'Aliénor  
 utilisés en 1152,  
 1153-1154,  
 1199-1200  
 (publiés par  
 François Eygun :  
*Sigillographie du  
 Poitou jusqu'en  
 1515*, SAO, 1938).

concentrés principalement entre 1139 et 1146, c'est-à-dire avant la croisade qui annonce la rupture du couple. La plupart des actes sont émis par le roi à la demande et avec l'aval d'Aliénor. L'Aquitaine n'étant pas vraiment intégrée au domaine capétien, Louis VII affirme ainsi son autorité sur le duché. Le champ de compétences de la duchesse-reine est assez restreint. Disons qu'à cette époque, Aliénor «s'éveille» à la politique.

#### S'affirme-t-elle ensuite ?

Deux mois après son divorce, Aliénor se remarie avec Henri, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine. Dès mai 1152, la duchesse d'Aquitaine confirme des privilèges, accordés par Louis VII avec son consentement, aux abbayes de Fontevraud, Saint-Maixent et Saint-Jean de Montierneuf à Poitiers, de grands établissements religieux. Aliénor se montre ici affranchie de la tutelle capétienne et réaffirme pleinement ses droits sur son héritage.

En 1154, elle est couronnée reine d'Angleterre et s'éloigne des affaires de l'Aquitaine, qu'Henri II reprend en main, avec le titre ducal, après avoir reçu l'hommage des barons poitevins. Le nouveau duc confirme alors certains actes antérieurs de sa femme. Puis Aliénor disparaît presque complètement de nos sources de 1156 à 1167, dix années de grossesses successives. Elle donne naissance à huit enfants et ne séjourne que rarement en Aquitaine.

En 1168, Henri II doit faire face à une nouvelle révolte poitevine, ourdie par Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême, et Geoffroy de Lusignan. Il fait alors appel à Aliénor pour calmer les ardeurs belliqueuses des seigneurs de son duché. Jusqu'en 1173, elle émet une quinzaine de chartes, non confirmées par son mari, ce qui prouve qu'elle dispose d'un pouvoir plus important. Les chartes sont diversifiées. Par exemple, elle accorde des privilèges à des laïcs : un marchand de Poitiers obtient des franchises, un bourgeois de La Rochelle est exempté de taxes et redevances... Son champ de compétences et son autorité sur l'Aquitaine se sont réellement étendus jusqu'à la révolte de 1173 qu'elle fomente avec ses fils et avec le soutien de fidèles de toujours tel son oncle Raoul de Faye.

Vainqueur de cette épreuve, Henri II pardonne à ses fils mais pas à sa femme. Placée en résidence surveillée en Angleterre, Aliénor ne sera libérée qu'à la mort de son mari, en 1189. Silence pendant onze ans, sauf en 1185-1186 où elle resurgit dans deux chartes aussitôt confirmées par Henri II. Il s'agit en fait d'un simulacre de pouvoir. Henri II se sert d'elle pour tenter de ramener à la raison leur fils Richard. En effet, celui-ci est promis à la couronne anglaise mais il refuse de remettre son titre de duc d'Aquitaine à son frère Jean sans Terre.

**A la fin de sa vie, Aliénor se retire à Fontevraud et pourtant elle semble redoubler d'activité.**

Aliénor est veuve à 65 ans, âge très avancé à l'époque. Il n'est pas étonnant qu'elle souhaite trouver le repos et préparer le salut de son âme en l'abbaye de Fontevraud. Devenue veuve, elle acquiert une liberté et un pouvoir accrus. Le douaire traditionnel des reines d'Angleterre fait d'Aliénor une des femmes les plus riches d'Europe, disposant de nombreux domaines, de quelques villes et de châteaux dans l'île britannique, en Normandie, en Anjou et en Aquitaine (terres et châteaux de Mervent, de Jaunay et d'Oléron). Néanmoins son action politique dépasse largement le cadre de son douaire. D'autant que les affaires des Etats Plantagenêt l'incitent à agir.

Elle aide Richard à conserver et à administrer le royaume d'Angleterre, qu'il connaît très mal, lui fait épouser Béragère de Navarre, puis, lorsque Richard est retenu en Allemagne par Léopold d'Autriche, elle rassemble la rançon nécessaire à sa délivrance. En 1199, la mort de Richard – sans héritier – provoque une crise de succession. Contre son petit-fils Arthur, encore un enfant et trop proche de la sphère capétienne par sa mère Constance, elle soutient son fils Jean. Cela se traduit par une activité diplomatique frénétique.

Nous conservons une soixantaine de chartes émises durant cette période, dont la plupart en 1199. Aliénor reprend les rênes de l'Aquitaine et elle est reconnue comme telle par de très nombreux vassaux, y compris des Gascons. Elle chevauche dans tout le duché et déploie une énergie fantastique pour rallier l'Aquitaine à Jean.

C'est aussi en 1199 qu'Aliénor délivre ou confirme les chartes de communes jurées en faveur de Poitiers, Saintes, La Rochelle et Oléron. Jean fera de même en faveur de Saint-Jean-d'Angély, Niort, puis Angoulême (1204) et Cognac (1215). Je ne pense pas que ces concessions faites aux villes ont affaibli l'assise des comtes-ducs en Aquitaine. La plupart de ces villes sont ensuite restées fidèles aux Plantagenêts, beaucoup plus que la majeure partie des seigneurs poitevins. D'autre part, cela signifie la reconnaissance du rôle des villes à l'aube du XIII<sup>e</sup> siècle, au moment où la bourgeoisie marchande émerge dans cette société. Aliénor se montre ici en phase avec son temps. ■



Marie Hivergneaux a publié :  
«Aliénor d'Aquitaine : le pouvoir d'une femme à la lumière de ses chartes (1152-1204)» par Marie Hivergneaux, in *La Cour Plantagenêt* (dir. Martin Aurell), CESC, 2000  
«Queen Eleanor and Aquitaine, 1137-1189», in *Eleanor of Aquitaine : Lord and Lady*, B. Wheeler, J. C. Parsons (éd.), New York, Palgrave MacMillan, 2003, 506 p., p. 55-76